

Questions orales

Des voix: La question!

M. Domm: Bien franchement, madame le Président, je veux parler ici de mise en œuvre de mesures concrètes. Le solliciteur général peut-il assurer à la Chambre qu'il veillera à ce qu'elle puisse débattre des bills d'initiative privée qui figurent au *Feuilleton*, de sorte que nous puissions savoir si en toute conscience les députés de la Chambre des communes sont prêts à prendre publiquement position à l'occasion d'un vote sur le rétablissement de la peine de mort? Le ministre donnera-t-il aux députés la chance de se prononcer sur la peine de mort?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je ne suis pas le ministre responsable des travaux de la Chambre et c'est précisément ce dont il est question ici. Je rappellerai aux députés de l'autre côté qu'aujourd'hui est une journée réservée à l'opposition et qu'ils auraient pu choisir n'importe quel sujet qu'ils estimaient important.

Une voix: Vous vous débinez.

M. Domm: Madame le Président, étant donné l'état de la situation, étant donné qu'il y a eu prise d'otage et qu'un gardien a été tué, j'estime que le ministre se dérobe devant ses responsabilités dans cette affaire.

Ma question supplémentaire au ministre a trait au rapport d'un sous-comité du comité permanent de la justice et des questions juridiques d'une administration libérale précédente qui recommandait...

Des voix: La question.

M. Domm: Je rappelle simplement au ministre son propre rapport.

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois devoir rappeler au député qu'il a présentement la parole pour poser une question et non faire un discours.

M. Domm: Madame le Président, le solliciteur général pourrait-il donner l'assurance à la Chambre qu'il va mettre en application les recommandations de ce sous-comité en créant un établissement spécial pour les criminels endurcis de tout le Canada, ceux qui purgent des sentences de 25 ans? Le ministre compte-t-il appliquer la recommandation de ce sous-comité?

M. Kaplan: Madame le Président, pour commencer, je tiens à dire que les détenus purgeant des peines de 25 ans de prison ne sont pas nécessairement les plus violents ni les plus dangereux. Ce groupe comprend certes nombre des plus violents, mais il y en a d'autres qui présentent également des risques sur le plan de la sécurité et qu'il faudra prendre en considération.

Quant au rapport du comité MacGuigan, il a déjà été en bonne partie mis en application, comme je l'ai déclaré lors de ma comparution devant le comité de la justice. Je me ferais un plaisir de comparaître de nouveau devant ce même comité lorsqu'il examinera mes prévisions budgétaires et de passer en

revue les recommandations que mes prédécesseurs, y compris mon prédécesseur immédiat, ont pris à cœur de mettre en application dans la mesure où il a été jugé possible de le faire.

* * *

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE DE RÉÉTUDIER LA RECOMMANDATION DU SOUS-COMITÉ

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Étant donné la récente prise d'otages survenue à Dorchester, qui permet de supposer qu'il existe de graves lacunes en matière de politiques ou de gestion à un ou plusieurs niveaux du service correctionnel du Canada, le ministre va-t-il revenir sur sa décision de rejeter entièrement la recommandation n° 24 du sous-comité spécial sur les pénitenciers présidé par son illustre collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui recommandait fortement la nomination d'un conseil de cinq membres relevant du solliciteur général et chargé de l'élaboration des politiques?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je désapprouve effectivement cette recommandation et je pense que mon prédécesseur immédiat, le solliciteur général conservateur en faisait autant, car elle supprimerait la responsabilité du système à l'égard de la Chambre. Je ne suis pas prêt à voir cela se produire. Je serais certes disposé à en parler devant le comité de la justice, mais il me semble qu'il serait malavisé de ma part d'interposer entre le Parlement et le service correctionnel du Canada un bureau des gouverneurs du genre de celui qui existe à Air Canada ou à Radio Canada, car ces organismes réduisent la responsabilité de ces institutions face au Parlement.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Halliday: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au solliciteur général. Si le ministre avait lu le rapport, il saurait que le comité s'est occupé de la question de la comptabilité et de la responsabilité de cet organisme. Étant donné que le ministre a refusé de faire une enquête publique pour étudier l'affaire de la prison de Dorchester et qu'il a refusé de mettre en œuvre tout le rapport du sous-comité—en dépit des recommandations dudit comité—a-t-il désormais l'intention de mettre en œuvre l'objet de la recommandation n° 65 du rapport en renvoyant la question au comité permanent de la justice et des questions juridiques?

M. Kaplan: Quant à savoir si oui ou non j'ai lu le rapport, madame le Président, je dirai au député que j'ai fait partie du comité, que j'ai collaboré à recueillir les données et à préparer le rapport. Quant à l'ordre de renvoi, je dirai qu'il constitue une tâche énorme pour le comité de la justice, mais j'étudierais volontiers des questions de ce genre lorsque le comité examinera mes prévisions budgétaires, dont il est maintenant saisi. En fait, il appartiendrait au comité de décider combien de temps il conviendrait de consacrer à ces questions. Le comité doit s'occuper d'autres choses que je trouve plus urgentes.